

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 JUILLET 2014

L'An deux mille quatorze, le vingt et un juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SOREZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de SOREZE, sous la présidence de Monsieur Albert MAMY, Maire de la commune de SOREZE.

Présents: M. Albert MAMY, Maire, Mmes Rose-Marie FABRE, Lisette GRANDAZZI, Marie-Lise HOUSSEAU, Anne-Marie LUCENA, Caroline MARCHAND, Magali PERRIN, Nelly RAMIERE, Josette SALLES, MM. Edmond BERGE, Gérard de LEOTOING, Marc DURAND, Philippe DUSSEL, René ESCUDIER, Didier GLEIZES, François MARCOU, Thierry POUVREAU, Thierry SEMAT, André SOULARD.

Ayant donné procuration : Myriam MORETTI à Gérard de LEOTOING, Michel PIERSON à François MARCOU.

Absentes excusées : Isabelle LASNE, Myriam MAURICE.

M. René ESCUDIER été élu secrétaire.

1) Requalification urbaine du bourg mission maîtrise d'oeuvre 2 & 3ème tranches D2014-062

VU le marché de maîtrise d'œuvre signé le 5 juillet 2011 avec le Cabinet Un pour Cent Paysages et CET INFRA pour une tranche ferme portant sur une mission d'étude de requalification urbaine du bourg de Sorèze.

CONSIDÉRANT que l'acte d'engagement prévoyait également deux tranches conditionnelles pour des missions de maîtrise d'œuvre pour la phase opérationnelle des travaux.

CONSIDÉRANT qu'il est cohérent de confier au Cabinet qui a réalisé l'étude globale, la maîtrise d'œuvre des travaux de requalification urbaine du bourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 21 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

-DÉCIDE de retenir le Cabinet Un pour Cent Paysages d'Albi associé à CET INFRA pour assurer :

- **La phase études pour la requalification urbaine de la rue Lacordaire et de la rue du Maquis pour un montant de 20906,60€ HT.**
- **La phase opérationnelle travaux de la rue Lacordaire pour un montant de 8950,50€ HT.**
- **La phase opérationnelle travaux de la rue du Maquis pour un montant de 8950,50€ HT.**

2) Travaux assainissement route de Dourgne avenant n°3- D2014-063.

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 janvier 2014 décidant de retenir l'entreprise RIGAL TP – 9 Avenue de Graulhet – 81500 Labastide Saint-Georges, pour les travaux d'extension du réseau collectif d'assainissement de la route de Dourgne.

Considérant la nécessité de réaliser :

- Un revêtement bicouche provisoire sur la route départementale en raison du report de la réfection de chaussée programmée par le Conseil Général,
- La création de deux piquages d'eaux pluviales,
- La création de deux branchements « eaux usées » supplémentaires.

VU la proposition d'avenant N°3 établie par l'entreprise RIGAL TP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 21 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

-APPROUVE les travaux supplémentaires décrits ci-dessus pour un montant de 8760,40€ H.T. pour l'avenant N°3.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces administratives correspondantes.

3) Travaux assainissement route de Dourgne avenant n°3- D2014-064.

VU la délibération du conseil municipal en date du 15 juillet 2013 décidant de retenir l'entreprise SARL GRANIER & Fils pour les travaux de restauration de l'ancien lavoir ;
CONSIDÉRANT la nécessité, selon les prescriptions de l'architecte des Bâtiments de France de modifier la couverture initiale par une couverture en zinc et de prévoir la mise en place de chéneaux nantais sur mur afin de protéger l'édifice des infiltrations d'eau.

VU la proposition d'avenant N°1 établie par la SARL GRANIER & Fils pour les travaux supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 21 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- APPROUVE les travaux supplémentaires décrits ci-dessus pour un montant de 1364,45€ HT pour l'avenant N°1,**
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces administratives correspondantes.**

4) Travaux d'éclairage public 2014 mandat de maîtrise d'ouvrage au SDET- D2014-065.

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn propose ses compétences pour les travaux désignés pour le programme d'investissement d'éclairage public 2014 au :

- Musée du verre Yves Blaquière -
- Caussignères Hautes -
- Jardin Public de la mairie -

Monsieur le Maire expose la nature technique du projet. Il présente le budget global de l'opération ainsi que le plan prévisionnel de financement. Il précise que les ouvrages seront remis à la commune et intégrés dans le patrimoine communal afin de donner droit au FCTVA. Monsieur le Maire propose, conformément aux dispositions de l'article premier de la loi N°85-704 du 12 juillet 1985 dans sa version consolidée du 9 décembre 2010, de mandater le SDET pour la réalisation de cette opération conformément au projet de convention annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 21 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- ACCEPTE de procéder à l'installation d'éclairage public.**
- VALIDE le plan prévisionnel de financement.**
- ACCEPTE de mandater le SDET pour la réalisation de l'opération sus-indiquée.**
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.**

5) Marchés des contrats d'assurance commune de Sorèze, groupement de commandes- D2014-066

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le Cabinet ACE Consultants a été retenu pour une mission d'assistance dans le cadre de la renégociation des contrats d'assurance de la commune et du Centre Communal d'Action Sociale.

Afin de réaliser des économies d'échelle, Monsieur le Maire propose d'organiser une procédure groupée entre les deux collectivités précitées. Conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, il propose en conséquence d'adhérer à un groupement de commandes. A cet effet, il donne lecture d'un projet de convention de regroupement.

Il indique qu'il convient de choisir un représentant parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Commune pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

Il propose de désigner pour la Commune :

- M. René ESCUDIER en tant que membre titulaire
- Mme Magali PERRIN en tant que membre suppléant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE** d'adhérer à un groupement de commandes pour les marchés des contrats d'assurance.

- DESIGNE pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement pour la Commune :
-M. René ESCUDIER en tant que membre titulaire
-Mme Magali PERRIN en tant que membre suppléant
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises, à signer la convention de regroupement pour le compte de la Commune ainsi que les différentes pièces du marché.

6) Convention d'assistance avec le Cabinet ACE CONSULTANTS- D2014-067

Monsieur le Maire expose au Conseil que la Commune est titulaire de plusieurs contrats d'assurance qu'il convient de remettre en concurrence conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

Il convient pour la mise en œuvre de ces dispositions de confier une mission d'assistance à un cabinet indépendant spécialisé chargé de procéder à un inventaire des risques de la Commune et d'élaborer le cahier des charges nécessaires à la consultation.

Il propose en conséquence de retenir l'offre présentée par le Cabinet ACE consultants pour un montant de 2450€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 21 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

-DECIDE de retenir le **Cabinet ACE Consultants de VILLENEUVE LES AVIGNON** (Gard) pour une mission d'assistance dans le cadre de la renégociation des contrats d'assurance moyennant un montant d'honoraires de **2450€ H.T.**

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

7) Coupes affouagères 2014- 2015- D2014-068

Après délibération,

VU l'avis de l'Office National des Forêts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 21 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- **DEMANDE :**

- la délivrance à la commune, de l'éclaircie du bois de la parcelle **N°13a sur 1 ha**, le partage sur pieds et l'exploitation se fera sous la responsabilité des 3 garants : MM. Edmond Bergé, René Escudier, David Grondin.
- Le prix du stère est fixé à **12 euros**, la coupe devra être terminée (bois enlevé) pour le **15 décembre 2015**.

8) Acquisition d'un bâtiment industriel auprès de la Société ADENI Zone d'Activités de la Condamine - D2014-069

Vu le projet d'acquisition d'un bâtiment industriel sis à la Zone d'Activités de la Condamine, 7, avenue Jean Croux, d'une surface bâtie de 324 m² sur une parcelle cadastrée section C1450 d'une superficie de 2500 m², appartenant à la société ADENI, représentée par son gérant, Nicolas Berthoumieu.

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquiescer ce local qu'elle occupe déjà dans le cadre d'un bail de location pour entreposer le matériel communal.

Vu l'avis des services du Domaine du 4 juin 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil, avec 21 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

-DECIDE :

- L'acquisition du bâtiment industriel sis à la Zone d'Activités de la Condamine, 7, avenue Jean Croux, appartenant à la société ADENI, au prix de 120.000 € avec un paiement différé dans le courant du mois de janvier 2015.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'avant-contrat et l'acte authentique qui seront reçus par maître Thierry ZUCCON, notaire associé à Puylaurens.

Présentation de l'état d'avancement du projet « voie verte » de Sorèze à Revel.

Marie-Lise HOUSSEAU présente l'état d'avancement du projet de voie verte entre Sorèze et Revel. Plusieurs réunions se sont déroulées en présence de René ESCUDIER, Thierry SÉMAT, Didier GLEIZES, Caroline MARCHAND, Magali PERRIN, François MARCOU, Anne-Marie LUCÉNA, Josette SALLES ainsi que Messieurs TARDY et LAVAL de la DDT et URBANO du Conseil Général 81.

Les priorités de ce projet de voie verte sont les suivantes :

- Permettre aux enfants de se déplacer en sécurité, à pied ou en vélo entre le bourg et le centre sportif,
- Mettre en place un réseau de liaisons à partir de La Duretié jusqu'au bourg et vers Revel permettant aux soréziens et aux touristes de se déplacer à pied ou en vélo,
- Utiliser ce réseau pour mettre en valeur le petit patrimoine (lavoir, croix jaquaires, etc...)

Le projet consiste à élaborer un schéma global d'aménagement pour :

- Assurer une cohérence des liaisons entre elles ainsi qu'une homogénéité de la signalétique (pistes elles-mêmes, panneaux indicateurs)
- Chiffrer le montant de la dépense et rechercher des financements au niveau départemental, régional, national voire européen.
- Procéder par « tranches de travaux » réparties sur plusieurs années en fonction des coûts.

Les services de la DTT devraient fournir courant août une estimation approximative tronçon par tronçon qui sera soumise au conseil municipal.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 45.

Le Maire



Albert MAMY